



**Finances, achats publics
et système d'information
Commande publique**

Décision n° 2024-251

Objet : Signature d'un avenant n°1 au marché public de service n°20TB17 « Entretien de maintenance des ascenseurs, EPMP, et monte-charges de la ville de Sceaux »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2194-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020-163 en date du 16 juillet 2020, actant de l'attribution et de la signature du marché public n°22TB17 avec la société EURO-ASCENSEURS pour un montant total des prestations à prix forfaitaire et un montant maximum des prestations à prix unitaire sur la durée totale du marché de 88 000€ HT (hors révision de prix), et pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 30 août 2021, reconductible trois fois par période d'un an,

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché,

DECIDE de signer un avenant n°1 au marché public, ayant pour objet la prolongation de sa durée de trois mois du 31 août 2024 au 30 novembre 2024, et l'augmentation de son montant à 96 200€ HT.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 31 juillet 2024



Philippe LAURENT